

# **Pôle Ressource(s) de circonscription**

**Quoi ? Qui ? Pourquoi – Pour quoi – Quand –  
Où – Comment ?**

*Légitimité avérée de chacun ...*

**Réunion 1, 27/09/2019 (cf. CR)**

### Le pôle ressource : une question qui intéresse les RASED

C'est près de 1500 personnes, majoritairement des enseignants spécialisés (E et G) et psychologues de l'éducation nationale, qui ont répondu en quelques semaines à l'enquête du collectif RASED, témoignant du questionnement des personnels des RASED sur le pôle ressource et ce, sur l'ensemble du territoire national.

■ Enseignant spécialisé option E ■ Psychologue de l'Education Nationale ■ Rééducateur



#### Réponse au questionnaire par spécificité RASED

1492 personnes ont complété le questionnaire dont 1221 enseignants de RASED ou psychologues scolaires selon la répartition ci-contre.

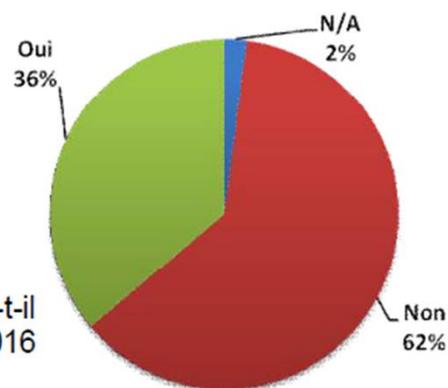
*Le questionnaire a touché 2093 personnes au total.*

### Le pôle ressource : un dispositif très peu identifié

La mise en œuvre est loin d'être générale : dans les 2/3 des circonscriptions, le pôle ressource n'a pas été réuni une seule fois de toute l'année scolaire 2015/2016, et c'est dans seulement 18% des circonscriptions qu'il s'est réuni régulièrement (au moins une fois par trimestre). À noter que les collègues n'ayant pas été réunis dans le cadre du pôle ressource en tant que tel n'ont pas répondu à la suite du questionnaire.

Dans votre circonscription, le RASED a-t-il été réuni, lors de l'année scolaire 2015/2016 dans le cadre du Pôle ressource ?

#### Echantillon global



**Regard, appui sur une enquête du collectif  
national RASED, 2016**

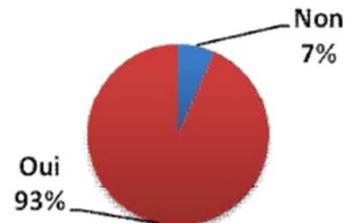
## Le pôle ressource : une composition resserrée

Dans la plupart des circonscriptions, le pôle ressource est principalement composé des membres du RASED et de l'équipe de circonscription (IEN et conseillers pédagogiques). Il est rarement élargi tel que définit dans la circulaire de 2014 : «*le RASED est l'une des composantes de ce pôle ressource*». Il serait intéressant que sa composition soit adaptée aux problématiques identifiées. Parfois, les enseignants référents sont aussi présents, plus rarement les médecins scolaires, les directeurs d'école, les collègues d'ULIS, d'UPE2A, etc... La distinction entre réunion de pôle ressource et réunion de pilotage du RASED n'est pas toujours explicite, ce qui crée une certaine confusion entre ces deux instances.

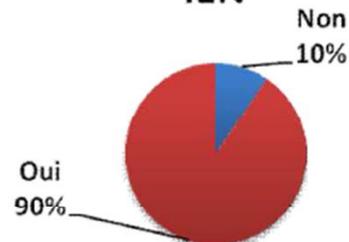
### Composition du Pôle ressource tel qu'il est défini dans la circonscription [IEN]

■ oui      ■ non

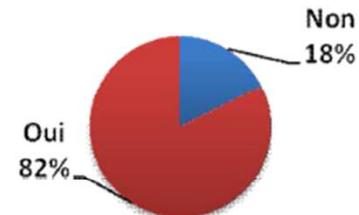
#### Membres du RASED



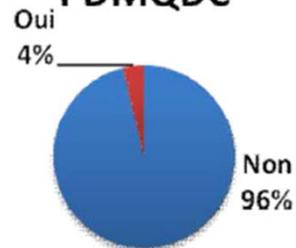
#### IEN



#### Conseillers péda.



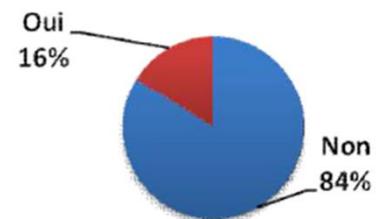
#### PDMQDC



#### Directeurs d'école

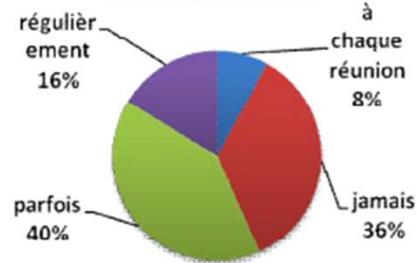


#### Médecins scolaires

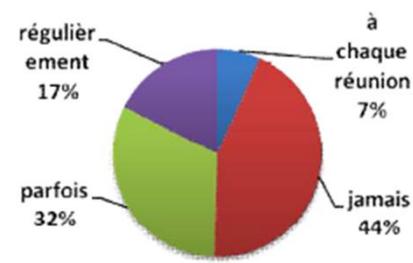


## Ordre du jour des réunions

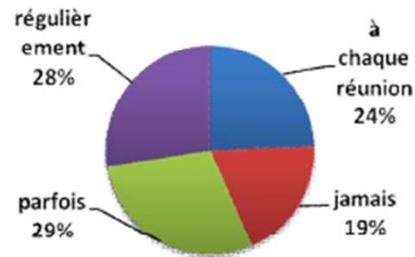
### Etude des textes institutionnels



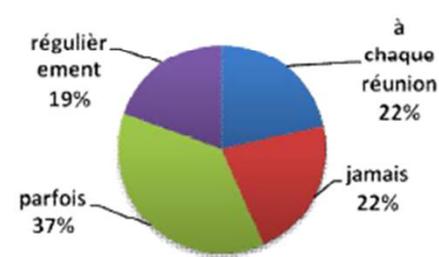
### Création et harmonisation d'outils



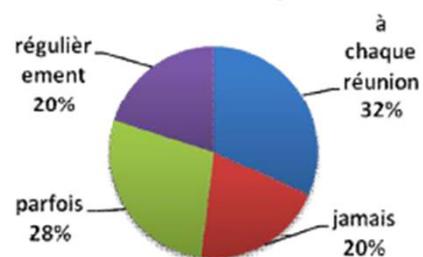
### Analyse des besoins, élaboration du projet



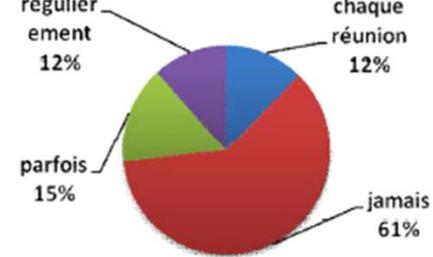
### Fonctionnement du pôle Ressource



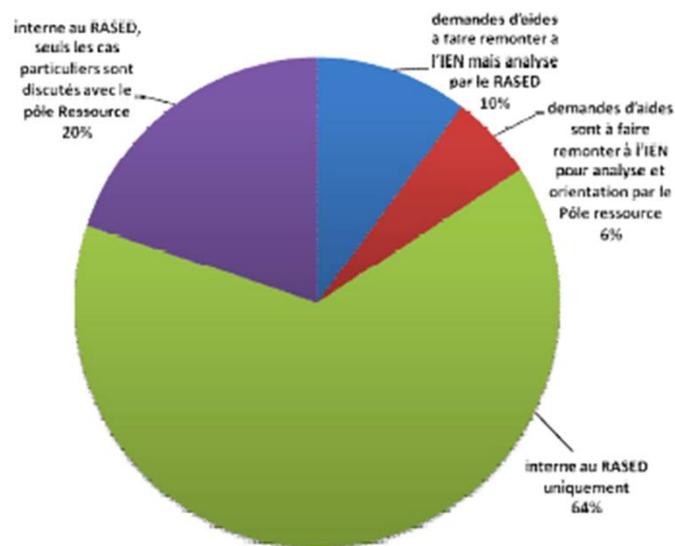
### Echanges autour de situations complexes



### Traitement demandes d'aides



**Le pôle ressource :**  
**l'analyse des demandes d'aide des enseignants : un travail interne au RASED**



La quasi-totalité des RASED assure l'analyse et le traitement des demandes d'aide en interne, au cours des réunions de synthèse de chaque antenne RASED.

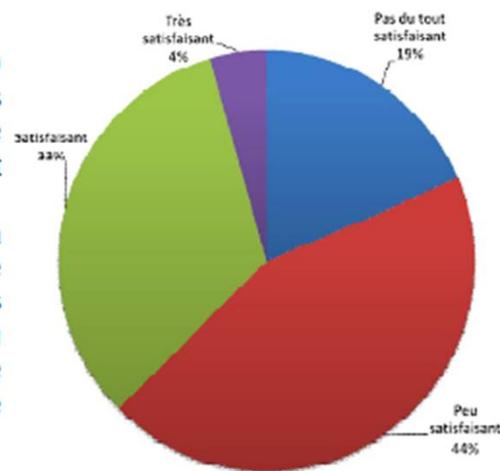
Cependant, quelques IEN exigent que l'ensemble des informations soit transmis au pôle ressource, voire traité par le pôle ressource. Dans ces situations, les personnels des RASED dénoncent un fonctionnement bureaucratique et inefficace au détriment des échanges et de la réflexion conjointe. Ils s'inquiètent du risque de perte de confidentialité des informations partagées, du manque de lien avec les collègues enseignants, du retard dans la mise en place des aides et de la confusion des rôles.

**Le pôle ressource : loin d'être un outil idéal pour les équipes**

**Pour vous le fonctionnement de votre pôle ressource est globalement plutôt :**

Près des deux tiers des personnels des RASED concernés sont peu satisfaits (44%) ou pas satisfaits (19%) du fonctionnement du pôle ressource : perte de temps due à un fonctionnement qu'ils considèrent comme trop lourd et trop directif.

Quand la réunion du pôle ressource, sous la responsabilité de l'IEN, permet la mise en cohérence des aides par l'analyse et la réflexion conjointe sur les situations complexes, il y a adhésion des membres du RASED. Par contre, l'insatisfaction est très renforcée quand il est exigé que le pôle ressource assure le traitement de l'ensemble des demandes d'aide.



**-Appropriation du texte de 2014**

**-Démarche en action**

**-Perspectives, point de vigilance**

## L'appropriation d'un texte règlementaire

Accueil > Le Bulletin officiel > Bulletin officiel > 2014 > n° 31 du 28 août 2014 > Enseignements primaire et secondaire

### Enseignements primaire et secondaire

PARTAGER CET ARTICLE



## Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

### Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent

NOR : MENE1418316C  
circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014  
MENESR - DGESCO A1-1

- Un texte bref posant des principes
- Une logique systémique et stratégique
- Articulation avec les personnes ressources en circonscription, avec le groupe d'appui départemental (*en attente des documents supports et outils pour appropriation collective*)

## Des risques évidents...

- Ne rien faire ...
- Faire comme avant en changeant les étiquettes
- Fabriquer de la réglementation, des procédures
- Contrôler
- Négliger de mesurer les effets de l'action
- ...

Une circulaire « novatrice » (lorsqu'elle est parue ...)

**Un P.R dans la circonscription**  
**pour l'aide**  
**aux élèves**  
**et**  
**aux enseignants**

# Qui ?

*Le PR de la circonscription regroupe **tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer** pour répondre aux demandes émanant **d'un enseignant ou d'une école** (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.*

# Ce à quoi cela renvoie

- La notion d'équipe de circonscription et / ou d'équipe de circonscription élargie
- Les métiers « spécialisés » de la circonscription : « spécialiste, spécialisé » et/ou « expert » ?
- La question de la demande
  - Demande individuelle
  - Demande collective
    - Légitimité ?
    - Formulation ?
- La question de la « non-demande »
  - La peur de demander
  - Les effets de norme locale relativement aux dispositifs d'alerte

# La définition d'axes stratégiques

L'IEN, pilote du pôle ressource, définit, **après réflexion conjointe avec les membres du pôle**, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge

# Aider : un projet

- **Un projet stratégique vise à provoquer un changement majeur en améliorant de manière durable et mesurable une situation considérée comme insatisfaisante, donc améliorable.**
- **Un projet d'aide s'inscrit dans le temps, définit le but à atteindre à partir d'un diagnostic , les priorités, les ressources que l'on veut ou peut allouer à ce projet**

# Objectif

- **L'objectif** de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de **prévenir et de remédier** aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin **d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves**.
- Les professionnels du PR travaillent **collectivement** à partir du **projet de la circonscription** et **en lien avec les équipes pédagogiques des écoles**.

## RAPPEL DES AXES DE CIRCONSCRIPTION :

*Une toile de fond : faire vivre les valeurs de la République, au sein d'une école laïque inclusive partenariale bienveillante exigeante (climat scolaire élèves/équipes, au sein des équipes), respecter autrui, cultiver le plaisir d'être ensemble*

- individualiser les réponses vers les élèves les plus fragiles
- sécuriser le parcours de l'élève
- accompagner les enseignants et les pratiques par un pilotage de proximité

# Imprévus et interactions

- Des besoins peuvent se manifester dans les écoles ou les classes au fil de l'année
- Des situations de crise peuvent envahir l'action du maître, la classe, l'école... et les professionnels chargés d'aider
- Travailler collectivement s'apprend ...
- Le PR n'est pas « super-spécialiste » chargé de résoudre tous les problèmes
- **Le versant pédagogique est fondamental** dans l'aide (limites du soin et de l'aide spécialisée « hors-sol »)

# La place du RASED

**Le RASED est l'une des composantes de ce pôle ressource.** Placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN, il est constitué de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription.

**Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du Rased** dont le fonctionnement et les résultats sont régulièrement évalués.

*(cf. NS2 en date du 24/09/2019)*

# La question de la difficulté

- **La difficulté, inhérente au processus d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne de la classe.**
- **Les enseignants spécialisés et les PsyEn occupent une place fondamentale. Leur travail spécifique, complémentaire à celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires de certains élèves**
- *Regard également par les CPC*
- *Notion de personne ressource pour les enseignants spécialisés*

## **La loi du 8/07/2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République**

*Extrait toujours d'actualité ...*

- **reconnait que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir.**
- **affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves.**
- **intègre la prise en compte de la difficulté scolaire.**

**☞ réf. Article L. 111-1 du code éducation**

# Objectif de l'école

**développer les potentialités de tous les élèves, les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

# Aider les élèves

- **Tous les élèves** concernés par la difficulté inhérente au processus d'apprentissage, en raison des
  - **obstacles didactiques propres aux notions** ou aux connaissances à enseigner
  - **capacités cognitives des élèves, de leurs représentations, de leurs perceptions liées à leur développement et à leurs habiletés**
  - **obstacles pédagogiques** liés aux méthodes, aux organisations, aux éléments de contexte de la classe ou de l'école
  - **obstacles liés au sens qu'ont les élèves des apprentissages, à l'enrôlement dans le travail scolaire et à leur motivation, à l'estime d'eux-mêmes**
  - obstacles sociaux, culturels, éducatifs, liés à la santé

**Elèves manifestant des besoins scolaires et éducatifs particuliers** parfois conjugués entre eux, liés à des difficultés d'ordre **cognitif, relationnel, comportemental ou physique** et qui peuvent présenter des troubles des apprentissages.

# Aider les maîtres

- En rompant l'isolement professionnel face à des **situations complexes**
- En les écoutant, en leur permettant d'**exprimer les difficultés**
- En les aidant à **analyser les difficultés et à les contextualiser**
- En les aidant à **repérer et prévenir les difficultés**
- En leur permettant d'accéder aux informations les plus récentes relatives à la recherche
- En leur proposant des **outils didactiques, pédagogiques et de gestion de classe**
- **En faisant connaître les outils numériques adaptés, à l'exemple du « Cartable de poche ASH 62 »** (intervention eRUN)
- En les aidant **dans la formulation, la rédaction, le suivi des projets** (PPRE, PAP, volet pédagogique du PPS...)
- En coordonnant des actions convergentes et ciblées pour trouver des réponses s'inscrivant dans une **logique d'ensemble et collective**

# Une méthode à trouver

- qui intègre les dimensions éthique, déontologique
- qui préserve la spécificité des « métiers » apportant leur contribution au PR tout en s'appuyant sur leur complémentarité
- qui veille à l'équité entre les écoles en conjuguant la réponse à des actions d'urgence à la prévention.
- qui permette d'organiser les interventions en fonction de priorités définies en objectifs, temps, moyens, modalités.

# Prévenir

## Définir les actions de prévention

- par le recours à des outils d'évaluation, d'observation
- en aidant à l'analyse,
- en favorisant les regards croisés au sein des écoles entre pairs (éventualité de mise à disposition de brigades disponibles)
- en promouvant des dispositifs, outils permettant d'anticiper ou prévenir la difficulté
- sans stigmatisation ni attentisme ou fatalisme
- Oser innover, « s'autoriser à », lâcher-prise (*cf. gestes et postures professionnelles de D. Bucheton*)

# **Accompagnement des élèves /équipes qui mettent en difficulté l'école**

*(appropriation prochaine et partagée des ressources départementales)*

- **Difficultés de comportement**
- **Comportement troublé**
- **Troubles du comportement**

# Remédier

- En développant l'observation (grilles, etc)
- en prenant appui sur les outils PPRE, PPRE passerelle, PAP, PPS et en développant leur volet pédagogique
- ...

**aider à objectiver les situations**

**Favoriser le travail d'équipe(s), la mise en réseau**

« fabriquer de la réussite »

# Accompagner

- Les enseignants,
- Les équipes
- Les membres du PR

# Quelles étapes à venir ?

Définir une fréquence de réunion

Choisir deux ou trois thèmes de travail à s'approprier collectivement

Echanger, croiser les regards (PE, Directeur, enseignant en classe ordinaire, enseignant spécialisé, PsyEn, maîtres spécialisés, CPC, IEN, coordonnateur ULIS, eRUN, etc)

Elargir : médecin scolaire, représentants des ESMS, etc

*NB : chacun a sa légitimité au sein du PR...*

# Points de vigilance

- Ne pas fabriquer de la « bureaucratie »
- Ne pas se priver du levier de l'innovation
- Bien communiquer collectivement autour de ce travail (CR, etc)
- Garder trace des échanges et des actions
- Savoir mesurer son effet
- Se référer aux priorités définies

# Pôle ressource de circonscription

Ce 27 septembre, **16 professionnels** de l'éducation ont pu se rassembler pour poser la **première pierre** de ce dispositif tourné vers les élèves ayant des **troubles du comportement ou des comportements troublés**.

Regroupés pour leurs **compétences** et la **spécificité** de leurs missions professionnelles autour d'un objectif commun, des **échanges** et des **questionnements** nombreux ont pu voir le jour.

Un prochain temps de réflexion est prévu le 5 novembre.

# Personnes présentes lors de la réunion du 27/09/19

Personnes présentes :	Fonction	Cycle
Valérie BAILLET	PsyEn	
Joana Christel	PsyEn	
Catherine DELATTRE	Maître E	
Nathalie BOTTE	Maître E	
Sandra CAILLIEZ	ER	
Laurent COUPIN	ER	
Hélène PATTIN	ER	
Marie-Noëlle SCHOENHERR	PE	Cycle 3
Nathalie AVRY	PE	Cycle 1 et 2
Mylène PAUCHET	PE	Cycle 1
Charlotte HEMBERT	PE	Cycle 1-2-3
Emilie DACHICOURT	PE	Cycle 3
Fanny DEHAIE	PE	Coordo ULIS
Francis VALZY	IEN	
Anthony LEDEZ	eRun	
Laurent CLEMENT	CPC	

(Ce groupe a pour vocation à accueillir d'autres membres)

## Un questionnement à l'issue de ce premier temps de rencontre

<p><b>Etude des textes institutionnels : quelles références?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (18/08/2014)</li> <li>- Loi de 2013 : <b>inclusion</b> scolaire</li> </ul>	<p><b>Création et harmonisation d'outils</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté de créer un <b>espace ludique et numérique</b> de ressources à disposition des équipes             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles pistes <b>d'aménagements pédagogiques</b> proposer ?</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Analyse des besoins et élaboration d'outils</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création <b>d'outils numériques</b></li> <li>- Questionnement sur les ressources pour le <b>cycle 1</b> ?</li> </ul>
<p><b>Fonctionnement du pôle ressource</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Calendrier</b> : Quelle fréquence de rencontre ? Se réunir sur des temps institutionnels, une par période. Plusieurs au début pour appropriation des outils et retour des formations 6 juin et 23/24 septembre.</li> <li>- Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux <b>élèves</b> et aux <b>enseignants</b> (quid des <b>ATSEM</b> et <b>AESH</b> ?)</li> <li>- Quid du lien avec les <b>parents</b> ?</li> <li>- Démarche <b>d'accompagnement</b>, protocole : pas un oneshot, s'inscrire dans le temps</li> <li>- Quelle place à la <b>cohésion</b> d'équipe ?             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesurer <b>l'effet</b> de l'action</li> <li>- Passer du <b>curatif</b> au préventif</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Echanges autour de situations complexes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle <b>légitimité</b> ai-je à faire partie de ce pôle ?             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants avec <b>TSA</b>, quelle aide ?</li> </ul> </li> <li>- <b>Groupe d'appui départemental</b>, quel recours ?             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants qui <b>s'effacent</b>, quelle détection ?</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Traitement des demandes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment favoriser la <b>prise de contact</b> avec le pôle ressource ? Oser contacter le pôle, l'IEN</li> <li>- Quelle <b>demande</b> ? Besoin d'une formalisation écrite ? Formulaire en ligne pour demande d'accompagnement, d'aide : certains mots bloquent les PE. Utiliser les termes « demande d'échanges » à la place d'aide. Formulaire = anxiogène</li> <li>- Création d'un <b>PPRE comportement</b> ?</li> <li>- Quid du PE qui ne veut pas l'intervention du pôle ressource</li> <li>- Possibilité de <b>réactivité</b> par le pôle</li> </ul>